

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE
DE
SERRAVAL

Le vingt-sept mars deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROISINE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 13

Résultats des votes : pour 13 contre 0 abstention

Présents : Philippe ROISINE, Pascal CHEVALLEREAU, Stéphane GUYONNAUD, Vincent HUDRY-CLERGEON, Jean-Marc JONO, Nathalie MASSART, Julien MICHEL, Philippe MOLON, Pascal OUVRIER-NEYRET, Stéphane TISSOT.

Absents (excusés) : Chrystel DEMIZIEUX, Yann HARDY, Sylvain SOBOTA.

Ont donné pouvoir : Chrystel DEMIZIEUX à Stéphane TISSOT

Yann HARDY à Stéphane GUYONNAUD.

Sylvain SOBOTA à Vincent HUDRY-CLERGEON.

Julien MICHEL a été élu secrétaire de séance

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT : Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022. DEL_04182023

Au vu de la présentation du Compte Administratif du Budget Annexe Eau et Assainissement, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2022 fait apparaître un excédent de clôture de fonctionnement de 23.346,25 €.

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de délibérer sur l'affectation de ce résultat pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'inscrire l'excédent de clôture de fonctionnement, soit 23.346,25 €, au compte au compte 002 – recettes.

Le vingt-sept mars deux mille vingt-trois

Le Maire,
Philippe ROISINE

Le Secrétaire de séance,
Julien MICHEL

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 30/03/2023
- de sa publication le 30/03/2023

Le Maire,
Philippe ROISINE.

